



France/Allemagne : égalité !

Rubrique : actualités - Date : vendredi 21 novembre 2003

Les conclusions du 1er procès en Allemagne d'un ancien fumeur contre un fabricant de tabac vont en faveur du fabricant.

En effet, Mr Heine, cet allemand de 55 ans et ancien fumeur, avait, comme nous le relations dans notre article du 10 novembre dernier, porté plainte contre le fabricant de tabac Reemtsma pour n'avoir pas informé les fumeurs des risques liés au tabac sur la santé.

La Cour a estimé que les preuves de la responsabilité de Reemtsma sur l'aggravation de l'état de santé de Mr Heine étaient insuffisantes, d'autant que ce monsieur n'avait pas une hygiène de vie très saine.

De plus, elle estime que les fumeurs doivent être responsables de leurs actes et sont libres de ne pas fumer.

La France semble d'ailleurs vouloir suivre cet exemple - comme on a pu le voir hier soir jeudi dans le JT de France 2 - en refusant que les fumeurs attaquent systématiquement les fabricants de tabac comme c'est le cas aux Etats-Unis.

Cette décision fait suite au procès intenté par la famille de Richard Gourdain, décédé en 1999 de cancers des poumons et de la langue contre Altadis, l'ex-SEITA. Comme en Allemagne, la famille du fumeur n'a pas obtenu gain de cause.